lundi-et, à l'heure où paraîtront ces lignes, il est probable qu'une reprise du travail aura déjà eu lieu à l'usine de MM. Mulaton frères. En effet, à la suite de plusieurs entrevues entre ces derniers et les délégués grévistes, un accord est intervenu pour le travail des teinturiers sur pièces : ceux-ci obtenant certains avantages.

En sorte que les ouvriers de cette catégorie réintégreront vraisemblablement leurs ateliers ce matin mardi. En ce qui concerne les teinturiers sur écheveaux, l'arrangement n'était pas encore définitif lundi après-midi entre les parties. Mais il y a lieu d'espérer que l'entente ne saurait tarder à exister. Ces ouvriers suivront alors de suite l'exemple des autres.

Avec la reprise du travail à l'établissement de MM. Mulaton, pourrait bien cesser prochainement la grève dans les autres teinturiers en chômage à Hem et Annappes, car les revendications ouvrières étaient à peu près les mêmes partout et patrons et ouvriers n'agissent, assez régulièrement, qu'après entente avec leurs syndicats respectifs.

A FOREST

Au tissage de MM. Jourez et Leroutier

La situation n'est pas changée depuis samedi bien qu'une entrevue, entre les patrons et les ouvriers, ait eu lieu lundi matin ; car cet entretien n'a pas donné de résultat.

On ne peut donc prévoir, dès à présent, quelles seront les suites de ce conflit.

Pour l'ÉTÉ

Les

Continental

ROUGE FERRÉ & CUIR FERRÉ

sont des

PNEUS TRÈS ÉCONOMIQUES

LILLE — 74, Boulevard de la Liberté et dans tous les Bons Garages.

REVUE ÉCONOMIQUE

La situation lainière en Allemagne

(De notre correspondant particulier)

Le 28 mai.

Depuis la clôture des enchères de Londres (où les prédictions ce notre dernier article avaient été réalisées) un certain calme s'est manifesté sur notre marché. Bien qu'on ne s'attende nullement à une baisse des prix et qu'il y ait assez de gens qui escomptent même une certaine hausse pour les mois prochains, on s'abstient généralement d'achats spéculatifs et n'achète qu'à fur et mesure des besoins urgents. L'industrie du peigne continue d'être bien alimentée d'anciennes commandes, mais on peut constater un ralentissement dans l'arrivée de nouvelles commissions. La situation de la filature du cardé s'est améliorée, on se plaint cependant partout des prix de vente laissant peu ou pas de profit.

Il n'y a aucun changement à signaler sur le marché de peignés. Les qualités fines et croisées-fines sont favorisées. Les laines communes dont les cours avaient subi moins de fluctuations sur le marché allemand qu'à Bradford, sont d'une demande régulière à des prix inchangés.

En laines de provenance d'outre-mer la plupart des affaires se traitent en laines du Cap. Des transactions actives ont eu lieu en laines du pays, aussi bien en brut qu'en lavées-à-fond, malgré les prix assez élevés. Les qualités supérieures des déchets de laine sont d'une bonne demande et les prix en ont pu avancer.

On s'occupe beaucoup en ce moment des concessions coloniales intéressant l'industrie lainière en Allemagne. Après le discours élogieux prononcé par le ministre des colonies, M. Dernburg, il y a quelque temps, dans lequel il développa ses projets pour la culture du coton dans nos colonies sud-africaines, on s'intéresse actuellement à la question de l'élevage du mouton dans la colonie allemande de l'Est-africain. On y établira des stations pour obtenir des expériences concluantes.

H. M.

Société de Géographie de Lille

La Société de Géographie, dans sa séance du [illegible], fixe au jeudi 16 juin, les concours de géographie.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 10 juin inclus, à Lille, au siège de la Société, rue [illegible] (Hôpital Militaire) ; à Roubaix, chez M. [illegible], [illegible] rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Petit-Leduc, 78, rue [illegible].

La Société de Géographie de Lille, organise pour le jeudi 2 juin, une excursion à [illegible] (usines industrielles).

Les inscriptions sont reçues au siège de la Société.

La Comète de Halley

Une visite à l'Observatoire d'Hem. -- Quelques nouvelles observations de M. Robert Jonckheere sur l'astre vagabond. -- Notes historiques sur la fameuse comète

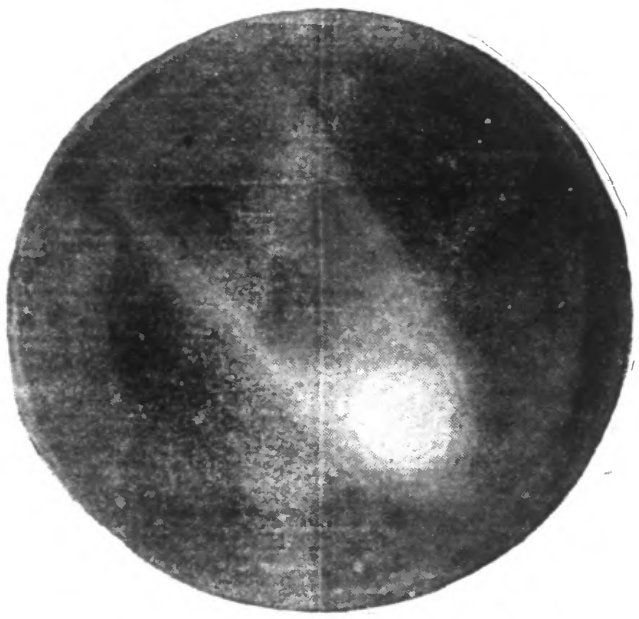

LA COMÈTE DE HALLEY (Dessin de M. Robert JONCKHEERE.)

Nous avons donné, mardi dernier, un exposé exact des observations faites par M. Robert Jonckheere, le distingué directeur de l'Observatoire d'Hem, sur la comète de Halley.

Nous sommes allé le revoir, depuis, pour lui demander, au cas où il aurait fait de nouvelles et intéressantes découvertes sur le compte de l'astre chevelu, d'être assez aimable pour en donner la primeur à nos lecteurs.

Avec son obligeance coutumière, le distingué astronome nous a volontiers renseigné.

Au cours de la conversation que nous avons eue avec lui, nous avons appris que le noyau de la comète a sensiblement augmenté de volume depuis le 22 mai, jour où l'astre a été observé pour la première fois dans notre région par M. Jonckheere, par contre, la queue cométaire est demeurée invariable, quant à sa longueur qui, nous l'avons déjà dit, est de 8.000.000 de kilomètres.

L'appendice caudal se couche de plus en plus, mais, il est impossible que sa position devienne horizontale, parce qu'il faudrait, pour qu'il en arrivât-là, que le soleil fût au-dessus de l'horizon et, naturellement, il faut alors plein jour.

La comète est plus facile à observer en ce moment qu'il y a quelques jours, tout simplement parce qu'elle est en meilleure situation d'observation. En réalité, elle a moins d'éclat, en raison de son éloignement continu.

On la verra jusqu'en juillet, même à l'œil nu, sous l'aspect d'une étoile ordinaire. Cette dernière, au début, se réduira à la quatrième grandeur et sera visible, sans appareil, jusqu'à la sixième grandeur.

Il résulte des calculs effectués par M. Jonckheere, que la distance entre l'astre et la terre sera de 149.000.000 de kilomètres au 12 juin prochain.

A l'heure actuelle, la comète de Halley fuit éperdument vers l'Ouest. Elle est située à la gauche du soleil couchant et au-dessus de l'astre. Elle a elle-même, à sa gauche, et dans une région plus élevée, l'étoile *Régulus* qui est la plus brillante de la constellation d'étoiles du Lion. Ce groupement d'astres en forme de point d'interrogation avec la tête tournée vers la droite au lieu de la gauche, constitue toute la partie supérieure de l'ames stellaire. *Régulus* en est comme le point qui vient se placer au bas du signe interrogatif.

La comète modifie légèrement sa forme, chaque soir. Au moyen d'une simple jumelle on peut très bien se rendre compte de son aspect, mais avant dix heures du soir, heure où elle se couche. Elle donne l'impression d'une nébulosité impalpable ; toutefois la condensation lumineuse du noyau est beaucoup plus accentuée que celle du reste de l'astre.

« On a fait beaucoup de bruit, autour de la comète de Halley, nous dit notre interlocuteur. On l'a appelée la grande comète. Ce n'est point ainsi qu'on doit la qualifier ; la plus juste dénomination qu'on puisse lui attribuer est : « la petite comète du grand Halley ». Car l'astre rendu fameux par la publicité qu'on a faite à son sujet, est un des plus petits de son genre et il n'est, par exemple, en aucune façon, comparable à la comète de Johannesburg qui, elle, est considérablement plus importante par ses dimensions et son éclat lumineux. »

La comète de Halley est surtout intéressante au point de vue historique dans la science ingrate de l'astronomie. Le grand astronome anglais qui a attaché son nom à cet astre, a observé son rôle révolutionniste dans l'espace, en travaillant dans le laboratoire royal de Greenwich. Il était occupé à former un catalogue des comètes qui avaient été observées de 1337 à 1698, quand il remarqua que des astres aperçus en 1531, puis en 1607 et en 1682, avaient des apparences absolument identiques. Il eut l'idée alors que ces trois comètes pouvaient bien toujours n'être que la même qui se représentait périodiquement, après une durée révolutive de 75 ans et demi.

Les calculs et les observations qu'Halley fit par la suite, prouvèrent qu'il était dans la vérité. En possession des données qu'il avait pu se procurer, grâce à un labeur acharné, extenuant, l'astronome anglais établit, rétrospectivement la marche de l'astre à travers l'immensité jusqu'en 1305.

Il démontra péremptoirement, que les comètes évoluaient, chacune dans leur orbite propre, autour du soleil, tout comme les planètes satellites de ce dernier, mais avec cette différence que leur orbe formait une ellipse plus allongée.

« Et voilà, nous dit notre érudit interlocuteur, tout le secret de la célébrité de l'astre qui, dans la nuit du 18 au 19 mai, est venu nous saluer.

— Sans que nous l'apercevions, avançâmes nous timidement.

— Et sans qu'il nous fasse le moindre mal, répliqua M. Jonckheere avec un fin sourire. »

G. S...

L'EMPRUNT

C'est un emprunt qu'on fait à l'art,
Quand on se barbouille de fard ;
C'est de la beauté qu'on achète,
Quand au Congo l'on fait toilette.

Yvy Callos, au Savonnier Victor Vaissier.

8730od

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mardi, 31 mai :

Soleil : lever : 4 h. 5 ; coucher : 7 h. 51.
Aujourd'hui : dernier quartier de la lune.
Aujourd'hui : Ste Perrine ; demain : St Fortuné.

La Xe Fête Annuelle du Tir Français

ROUBAIX 1910. — 8 AU 27 JUIN

UN MÉCÈNE DU TIR

M. CUY DE MASSIAC

L'un des vice-présidents d'honneur de la Xe Fête annuelle du Tir Français

L'une des plus nobles prérogatives du rôle parfois ingrat de publiciste, c'est la possibilité de placer en pleine lumière les mérites ou les talents des hommes de cœur qui honorent la cause qu'ils ont généreusement embrassée.

M. GUY DE MASSIAC

Aussi, est-ce une véritable satisfaction que de présenter au public roubaisien la figure éminemment sympathique de l'un des plus ardents et éclairés propagateurs du Tir en France, M. le marquis Guy de Massiac.

Depuis 1877, M. de Massiac a joué un rôle très important au point de vue de l'organisation générale du tir dans notre pays. Président fondateur de la société de tir de Dijon, dont il est maintenant le président d'honneur, il y créa, en toute partie de ses deniers, un superbe stand très analogue à notre merveilleux champ de tir des Trois-Ponts, lui assurant en outre par d'incessantes largesses la prospérité matérielle ; son inlassable générosité lui inspira une foule de créations particulièrement utiles, notamment la fondation de bourses de voyages permettant aux meilleurs de ses tireurs de se rendre dans les concours nationaux français et d'y prendre part sans bourse délier !

M. de Massiac a d'ailleurs rendu les plus grands services dans les concours nationaux où sa rare compétence et le dévouement le plus absolu le désignèrent pour les postes les plus importants de ces mémorables manifestations du sport du fusil. Il occupe très brillamment les importantes fonctions de vice-président de « l'Union des Sociétés de Tir de France », chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique.

H. V...

* * *

L'« Echo du Tir », sous la signature autorisée du commandant L. Moreaux, consacre à la fête de tir le « leader » de son dernier numéro : il s'exprime en ces termes :

ALLONS TOUS A ROUBAIX

Pour participer à la grande manifestation nationale et internationale de tir qui aura lieu dans cette ville du 8 au 27 juin 1910.

Cette fête-concours, la plus importante qui ait jamais été présentée aux tireurs français, par la quantité et la richesse des prix offerts, sera certainement de beaucoup plus suivie que les précédentes.

Les tireurs, en se rendant nombreux à Roubaix, donneront aux organisateurs de cette grande manifestation patriotique la récompense morale due à leurs efforts et, par leur participation aux différentes catégories, contribueront au succès matériel du concours.

Tous, nous devons, dans la mesure de nos moyens, contribuer à ce succès, de manière à affermir toujours mieux la nécessité de notre fête nationale de tir, qui doit aller chaque année dans une région nouvelle pour y porter l'émulation en faveur du développement de l'instruction du tir dans toutes les classes de la société.

Le programme de ce concours, aujourd'hui entre les mains des présidents des 3.600 sociétés de l'*Union* et de tous les tireurs connus, donne satisfaction aux plus exigeants. Nous y remarquons en effet, à côté des catégories où il faudra déployer beaucoup d'adresse pour atteindre les premières places, des parties réservées à la chance, comme les balles les plus centrées, et la catégorie fortune, où les centres seront remboursés à 40 fr. l'un.

Cette catégorie, où tous les tireurs seront primés, provoquera certainement un mouvement considérable parmi tous les tireurs qui voudront emporter les belles primes du concours.

De plus, nous aurons aussi à Roubaix la bonne cartouche Etat tant désirée.

La direction du concours, appuyée chaudement par l'*U.D.S.T.*, a demandé et obtenu du ministre de la guerre que les cartouches délivrées cette année soient spécialement fabriquées pour le concours et établies dans des conditions particulières de chargement susceptibles de donner le meilleur rendement possible.

Ces cartouches spéciales, étudiées par notre camarade le capitaine de Boigne et fabriquées avec soin par la cartoucherie de Douai, ont été essayées par les tireurs roubaisiens, qui se sont déclarés très satisfaits de leur précision.

Pour les tireurs éloignés, ils ont l'avantage de la feuille de route à demi-tarif sur tous les chemins de fer, et des primes de voyage de 0 fr. 07 et 0 fr. 10 par kilomètre parcouru de leur résidence à Roubaix.

C'est dans ces conditions extrêmement favorables que nous convions vivement tous les tireurs à se rendre à Roubaix, en juin prochain, pour y disputer, dans une lutte courtoise, les milliers de prix offerts par le Gouvernement, par le département du Nord, par la riche ville de Roubaix et par de généreux donateurs.

Cte Léon MOREAUX.

NOTA. — Pour permettre au Comité d'assurer le logement des invités et de leur assurer le couvert confortable nécessaire, nous prions nos camarades tireurs qui possèdent l'assurance d'aller prendre part au superbe concours national, de vouloir bien indiquer à la Commission des logements (mairie de Roubaix) la date approximative de leur arrivée, ainsi que la durée probable de leur séjour.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE EN L'HONNEUR de M. ACHILLE ROUSSEAU. — La Philharmonie du Fresnoy, et la société de gymnastique l'« Avenir du Fresnoy », se sont rendues, dimanche à midi, Grande-Rue, au domicile de M. Achille Rousseau, membre bienfaiteur de ces sociétés, pour lui faire une sérénade, à l'occasion de sa récente nomination au titre de chevalier de la Légion d'honneur.

Reçues avec l'amabilité qui lui est coutumière, par le sympathique légionnaire, les sociétés ont pénétré dans la maison de M. A. Rousseau, tandis que la Philharmonie exécutait « La Marseillaise ».

Au nom de cette société, M. Lemaire, président, a exprimé sa satisfaction, et adressé ses vives félicitations à M. A. Rousseau, pour la haute distinction dont il vient d'être l'objet de la part du gouvernement de la République.

Après avoir dit combien la société est reconnaissante envers un bienfaiteur dont les libéralités sont le fond de sa nature, M. Lemaire a ajouté : « Ouvriers, employés, qui composent notre société, sont heureux de voir le Travail et la Probité industrielle récompensés en votre personne, et ils saluent en vous, l'ardent mutualiste roubaisien au cœur généreux, et aux sentiments démocratiques.

Après que ces paroles eurent été vivement applaudies, M. A. Hocque, président d'honneur de l'« Avenir du Fresnoy », prononça l'allocution suivante :

Cher Monsieur Rousseau, les dévoués collaborateurs qui m'entourent, au Fresnoy, n'ont pas voulu procurer au peuple, seulement de la joie, de la musique ou des fêtes ; ils ont cherché également à ce que nos jeunes gens deviennent robustes, exercés et vaillants ; ils ont formé — ainsi que l'a si bien défini M. Cazalet — une œuvre d'éducation physique et morale, respectueuse de toutes les lois de la République, préparant les nouvelles générations pour l'armée nationale qui a pour titre : « L'Avenir du Fresnoy », et que j'ai l'honneur de présider et de vous présenter, à l'occasion de votre nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur. Depuis quinze jours, vous avez recueilli ample moisson de fleurs, d'aubades et compliments ; qu'il s'agisse de mutualité, de sociétés musicales, d'intérêts industriels, et même de la cause politique de Roubaix, votre temps et votre argent sont acquis aux groupements locaux.

M. Hocque annonce aussi qu'une section de pupilles fillettes est en voie d'entraînement, puis M. Leduc, vice-président d'honneur de la Philharmonie remet à M. Rousseau, une jolie gerbe de fleurs, au nom des deux sociétés, et au milieu des bravos unanimes.

M. A. Rousseau, en quelques mots aimables, remercie avec émotion les sociétés du Fresnoy de leur marque de sympathie, et les assure de tout son dévouement à leur égard. « Comme vient de le dire M. Hocque, ajoute-t-il, j'aime la jeunesse, parce qu'elle est l'émanation de la démocratie et qu'elle est l'avenir de la République. Je me félicite de ce que tous ces jeunes gens, tous ces musiciens, ne craignent pas, après une journée de labeur à l'usine où à l'atelier, de se grouper pour devenir d'excellents citoyens. Je lève mon verre, dit en terminant M. Rousseau en l'honneur des dignitaires, présidents, chefs et sociétaires du Fresnoy. »

Ces paroles ont été soulignées par de vives acclamations.

Au retour, la Philharmonie est allée donner une aubade à son nouveau vice-président, M. Louis Samarcq, rue de l'Ommelet. Après l'exécution d'un brillant morceau, M. Lemaire, président, a remercié et félicité M. Samarcq, de sa nomination comme vice-président, et a exprimé l'espoir de le voir longtemps, s'occuper des intérêts de la société, tout en contribuant à sa marche prospère.

M. Samarcq a remercié avec à-propos, et a assuré la société de tout son dévouement. Des vivats chaleureux ont été chantés à M. Samarcq, ainsi qu'à Mme Samarcq, sa mère, puis les sociétés ont regagné leur local respectif, au son d'un joyeux pas redoublé.

BRILLANT SUCCES D'UN ARTISTE ROUBAISIEN AU SALON DES ARTISTES FRANÇAIS. — Nous avons la vive satisfaction d'apprendre que notre concitoyen, M. André Laoust, statuaire, vient d'obtenir une première médaille au Salon des Artistes, section de sculpture, pour ses deux envois de cette année « Vers l'infini » et « Une Bacchante », que nous avons mentionnés dans notre compte-rendu du salon. Nous félicitons très sincèrement, M. Laoust, de ce brillant succès.

L'HORAIRE DES TRAINS. — Nous publions, plus loin, page 7, un tableau donnant le nouveau horaire des trains, pour le service d'été, sur les lignes des chemins de fer belges, qui intéressent plus particulièrement notre région.

LE CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL » AU CONCOURS INTERNATIONAL DE BRUXELLES. — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est le 24 juillet prochain, que le Cercle Orphéonique « Les XL » ira soutenir l'honneur de l'art choral français au concours international de Bruxelles. Il aura à lutter contre des concurrents redoutables : « Maestrechter Star » de Maestricht (250 exécutants) ; « Breda Mannenchoor » de Bréda (195 exécutants) ; « Orphea » d'Aix-la-Chapelle (192 exécutants) ; « Orpheus » d'Uttrecht (120 exécutants).

L'Orphéon Roubaisien entre dans la lice avec 110 chanteurs ; il va donc se trouver le moins important en nombre. N'importe, il est résolu à compenser sa quantité par la qualité.

Le Bulletin mensuel des Orphéonistes Crick-Sicks, par l'élégante plume du sous-chef de cette société, M. Charles Wattinne, consacre, dans son numéro de mai, à la vaillante chorale roubaisienne l'article suivant que nous sommes heureux de reproduire :

« Nos amis du Cercle orphéonique « Les XL » de Roubaix ont décidé de prendre part, le 24 juillet prochain, au grand concours International de Bruxelles, en division d'honneur. Cette décision leur fait le plus grand honneur et je les en félicite sans réserves.

» Quelques-uns la jugeront téméraire, peut être, en raison de l'effort qu'elle va nécessiter ; mais « audaces fortuna juvat ».

» Le succès fut toujours un enfant de l'audace et je répéterai à ces vaillants cette phrase mémorable que Danton prononça à l'Assemblée Législative, où dans une harangue énergique et rapide, il électrisa les députés tremblants : « Le tocsin qu'on va sonner n'est pas un signal d'alarme ; c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace, et la France est sauvée ».

» Evidemment « Les XL » trouveront à qui parler à Bruxelles et je ne crois pas que Maestricht, Bréda et Aix-la-Chapelle ont l'intention de se laisser écorcher sans crier très fort, mais Roubaix peut, sans bravades, affronter ces concurrents.

C'est aux choristes à se bien pénétrer que le résultat est entre leurs mains, que le travail qu'on leur demande est indispensable et qu'ils seront les principaux artisans de leur triomphe ou de leur défaite.

» Le chef, le jeune René Vandestienne a lui aussi, sa part de responsabilité et je sais qu'il ne ménagera rien pour mener ses troupes à la victoire.

» Le président, Léon Brassart, ne reculera non plus devant aucun sacrifice et enfin le généreux « banquier » de la société, M. Vandestienne père, a ouvert son coffre-fort tout grand !

» Tous les « Crick-Sicks » accompagnent de leurs vœux leurs amis « Les XL » et j'espère bien que le drapeau flottera à la porte du local, le dimanche 24 juillet ». C. W.

Nous n'ajouterons qu'un mot à cette citation. Si le succès favorise les audacieux, le travail opiniâtre assure le succès. « Les XL » en sont convaincus et savent aussi que le mot « impossible » n'est pas français et encore moins roubaisien. Le travail persévérant et opiniâtre leur donnera l'assurance et l'audace qui forcent la victoire.

A LA 1560e SECTION DES VETERANS DES ARMEES DE TERRE ET DE MER. — Une conférence sur le Tir. — Au cours d'une réunion statutaire de dimanche dernier, M. Henri Vandaele, l'éminent et actif pionnier du Tir à Roubaix et dans toute la région, a fait aux vétérans une agréable causerie explicative sur les avantages qu'ils trouveraient à la fête de Tir et en cette occasion il a développé fort brillamment diverses idées très intéressantes relatives aux groupements militaires.

Nous nous sommes efforcés, dit-il, parmi les dix-huit catégories que comportera le concours national de 1910 d'en établir un certain nombre dont l'accès soit facile à nos anciens militaires. Telles sont celles intitulées : « Roubaix-Fortune » tirée à 200 mètres au Lebel d'ordonnance avec cartouches réglementaires. Tous les points atteints de la cible, quels qu'ils soient, sont remboursables en espèces ou en primes de concours : le point 1 à 0.10, le 2 à 0.20, le 3 à 0.30, le 4 à 1 fr. et enfin le 5 à 40 francs. De plus un classement entre les plus beaux centres comportera à lui seul 2.266 fr. de prix.

« Patrie » où la valeur des récompenses offertes s'élève à 37.500 fr. est aussi très abordable aux vétérans ; sans doute des tireurs émérites viendront y faire des séries énormes, mais de nombreux prix ont été réservés aux meilleurs centres, ce qui concède à tous la possibilité de se classer honorablement.

Puis l'orateur expose les catégories « Faidherbe », « Tourcoing », Jean-Bart » et surtout « Arthur Desrousseaux », dont les prix tirés au Flobert-centre sont à la portée des moins entraînés.

Par cette attention à votre égard, dit-il, nous avons voulu rendre hommage à l'importance de votre groupement. Vous voulez continuer parmi vous les traditions et la vie de famille du régiment ; vous l'élargissez par la franche camaraderie régnant entre tous sans distinction. De plus vous représentez une réelle force de la Patrie ; outre les liens qui rattachent entre elles toutes vos sections pour donner à l'ensemble l'allure d'une armée de vieux soldats prêts à lutter encore au besoin, vous avez créé des foyers incomparables de patriotisme. En Allemagne, des Frédéric II, on a compris l'importance de pareilles associations mais en France il a fallu l'institution d'une armée vraiment nationale pour leur donner naissance. Vous avez joint la mutualité au patriotisme, mais pour l'une comme pour l'autre il faut que vous soyiez nombreux, car sans le nombre la mutualité est un vain mot.

En étudiant vos groupements, je pense à l'armée suisse, où le jeune homme ne doit un service actif que de deux mois seulement ; mais lorsqu'il arrive à la caserne, une préparation effective antérieure en a déjà fait un soldat de la valeur d'un de nos sous-officiers. Au bout de ces deux mois, il passe un examen ; s'il est satisfaisant, l'homme est libéré, sinon il recommence un nouveau mois et ainsi jusqu'à ce que son instruction soit jugée suffisante. A la libération il emporte avec lui ses armes et cent cartouches qu'il utilise au tir à la cible dans la montagne. Sur la présentation des étuis vides, cent nouvelles cartouches peuvent lui être délivrées gratuitement au bourg voisin. Voilà comment procèdent les meilleurs tireurs du monde : aussi un colonel helvétique a-t-il pu répondre à un général allemand pour qui la Suisse n'offrirait pas la moindre résistance à une armée allemande, alléguant que 1.200.000 hommes l'envahissant par le lac de Constance : « Sur l'autre bord du lac 100.000 de nos meilleurs tireurs vous attendront le magasin approvisionné ; quand ils l'auront vidé il ne restera plus un seul prussien debout.

Des bravos enthousiastes ont remercié l'énergique orateur.

EXPIRATION DE CONCESSIONS AU CIMETIERE. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

Le maire de la ville de Roubaix donne avis que les compartiments de terrain du cimetière, désignés ci-après, seront affectés, dans le délai de trois mois, à de nouvelles inhumations savoir :

1° Bande réservée aux sépultures ordinaires d'enfants entre les allées 8 et 16.

2° bande allée 5, contre le carré 4, a été en service du 25 mai 1899 au 16 août de la même année ;

3° Bande allée 5, contre le carré 6, a été en service du 2 aout au 18 septembre 1900.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épitaphes de bois, de fer ou de pierre, placées dans ces compartiments, sont priées de les faire enlever dans le délai réglementaire, à défaut de quoi il y sera procédé d'office par les agents de la ville, conformément au règlement du cimetière.

Pour faire enlever les dites épitaphes, on devra s'adresser à M. le Conservateur du cimetière chargé de la surveillance de ces opérations.

LA CORRESPONDANCE EN TAXE SIMPLE DE M. L'INSPECTEUR DU TRAVAIL AVEC MM. LES INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS. — M. l'Inspecteur du Travail, nous adresse la communication suivante qui est de nature à renseigner utilement MM. les industriels et commerçants en leur rappelant les conditions légales dans lesquelles on peut correspondre avec eux :

Ayant un rapport à faire sur la façon dont sont donnés les premiers soins aux blessés dans les usines occupant plus de cent ouvriers M. l'Inspecteur du travail demandait, par circulaire, à 150 industriels de Roubaix et environs, les renseignements nécessaires.

Sur 150 ou 100 lettres adressées, six lui revinrent avec la mention « Refusée par la taxe ». Il y avait 0 fr. 10 à payer.

A ce sujet, M. l'Inspecteur du travail rappelle à MM. les Industriels et Commerçants que la loi du 29 mars 1888, dans son article unique, dit ceci :

La taxe des objets de correspondance non affranchis exclusivement relatifs au service public, provenant des fonctionnaires dont la désignation sera faite par décret, et adressés avec leur contreseing à des personnes vis-à-vis desquelles ces fonctionnaires n'ont pas la franchise postale, est égale à la taxe d'affranchissement préalable pour lettres objets étant passibles. Cette taxe est à la charge des destinataires.

Or le décret du 4 juin 1909, donne le droit aux Inspecteurs du travail de correspondre en taxe simple avec MM. les Industriels et Commerçants. Cette taxe est à leurs frais, et cela pour éviter double taxe.

L'Inspecteur prie instamment les intéressés de s'en référer à ces textes légaux et de donner des ordres à leurs représentants ou subalternes pour éviter à l'avenir le refus des lettres de service.

LE PAIEMENT DES SALAIRES AUX OUVRIERS ET EMPLOYES. — M. Robert, inspecteur du travail à Roubaix, nous adresse la note suivante relative à l'application de la loi du 7 décembre 1909, sur le paiement des salaires :

L'art. 2, § 1, de la loi du 7 décembre 1909, est ainsi conçu :

Les salaires des ouvriers du commerce et de l'industrie doivent être payés au moins deux fois par mois, à seize jours au plus d'intervalle ; ceux des employés doivent être payés au moins une fois par mois. »

Que faut-il entendre par employé et par ouvrier aux termes de la loi ? Ces mots, qui n'ont pas de définition légale, peuvent être interprétés de deux manières : A) par le genre d'occupation, et B) par le mode de rémunération.

Les deux points de vue qui précèdent se complètent l'un par l'autre, et il est d'autant plus difficile de faire abstraction du second qu'il s'agit ici d'une loi sur le paiement des salaires, se rattachant bien plutôt à un mode d'engagement qu'à la nature technique de l'emploi.

Il faut, en général, considérer comme ouvriers les personnes dont les salaires sont établis à la journée, à l'heure, aux pièces ou à la tâche. Mais, cependant, doivent être classées suivant l'usage, comme employés, celles de ces personnes qui seraient affectées à un besogne de vente, de bureau, de surveillance.

On considère comme employés, les personnes dont les appointements sont établis au mois ou pour une longue période, et non suivant le rendement de leur travail ou leur présence horaire ou journalière.

UN TÉLEGRAMME DU MINISTRE DE LA MARINE AUX VÉTERANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER. — En réponse au télégramme que nous avons publié hier, adressé au nom de la 1560e section des Vétérans des Armées de Terre et de Mer, à M. le ministre de la Marine, par M. Victor Catelain, président, M. l'amiral Boué de Lapeyrère, a répondu lundi par le télégramme suivant :

« Paris, 30 mai.

« Ministre de la Marine, à M. Victor Catelain, président, 4, rue Sébastopol, Roubaix.

« Très sensible aux sentiments que vous m'exprimez, au nom de la 1.560me Section des Vétérans des Armées de Terre et de Mer, je vous adresse mes remerciements et l'assurance de la gratitude des familles des victimes de la catastrophe du « Pluviôse », pour vos condoléances émues.

» Signé : BOUÉ DE LAPEYRERE. »

LES TROIS JUMEAUX DE LA RUE MALPLAQUET. — Leur situation. — Il nous paraît agréable de faire connaître aujourd'hui leur situation, aux nombreuses personnes qui se sont intéressées de la naissance des trois jumeaux, survenue vendredi dernier dans la famille de M. Arthur Samain, rue Malplaquet, 7. Nous disions, le premier jour déjà, que la charité publique s'était tout de suite manifestée en faveur de cette famille, chargée d'enfants, et dont nous avons exposé les besoins. Des centaines de personnes, des mères de famille surtout sont allées leur rendre visite, et mues par un sentiment de compassion irrésistible, ont déposé dans la sébille, leur discrète obole.

Mais nous mentionnons avec le même plaisir d'autres démarches charitables, venues de notre cité, voire même des communes voisines. C'est ainsi qu'hier, informée de l'événement, l'œuvre si utile de la « Bouchée de Pain » s'est empressée de mettre, sur le désir de la famille, à la disposition des trois bébés un large lit tout neuf, qui remplace, la misérable « caisse », il faut bien le dire, recouverte d'un drap, et dans laquelle, sur de la paille, reposaient jusque-là les enfants. Puis la « Goutte de lait » que dirige M. le docteur Butruille, a également inscrit les trois jumeaux parmi les protégés auxquels elle distribue chaque jour gratuitement un lait pur et vivifiant. La mère continuera à les allaiter en partie. Voilà donc les moyens d'existence des bébés assurés pour longtemps.

Quant à la mère, une généreuse dame du quartier, lui assure les soins médicaux et pharmaceutiques, donnés par M. le docteur Dispa ; elle veille également au linge des bébés. Le patron du tanneur a manifesté sa sympathie envers son ouvrier en lui rendant visite et en lui donnant une généreuse offrande ; des charités tout aussi importantes ont été faites tout aussi spontanément par le directeur de la « Bouchée de pain », par deux inconnus de la rue de l'Hôtel de Ville à Tourcoing, avec ses meilleurs souhaits de santé pour la mère et les enfants, par une couturière du quartier de la part de ses patronnes, par la présidente de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de Saint-Martin, par d'autres dames encore, qui pour la plupart ont désiré garder l'anonymat.

Les trois bébés sont soignés par des voisines dévouées qui leur témoignent la même affection qu'à leurs propres enfants ; aussi en présence de ces manifestations de la charité populaire, à l'égard, nous le répétons d'une excellente famille ouvrière, comprend-on l'émotion du père et de la mère qui n'ont que des paroles de remerciements émus pour leurs bienfaiteurs. Puissent ces exemples trouver encore des imitateurs.

Ajoutons que les bébés se portent jusqu'ici à merveille, et que les parents ont plus que jamais une seule pensée et un seul désir, les conserver à leur affection.

DEUX CYCLISTES BLESSES. — L'accident du boulevard de Reims. — On connaît les circonstances de la chute au boulevard de Reims d'un cycliste de Mouscron, M. Jules Lesaffre, qui suivait dimanche après-midi, les coureurs de Paris-Roubaix, et fut admis à la Fraternité avant le crâne fracturé. Jusque lundi matin, l'état du pauvre garçon ne s'était pas amélioré, mais les soins prodigués l'ont fait sortir à ce moment du coma, et depuis l'amélioration paraît s'être accentuée encore. C'est ainsi que M. Lesaffre a pu reconnaître les membres de sa famille qui sont venus le voir lundi matin. Néanmoins, le blessé n'est point hors de danger.

— Un lauréat de la course se brise l'épaule. — Un second cycliste, ayant, lui, pris part à la course Paris-Roubaix, s'est également blessé assez grièvement sur le territoire de Wattrelos et a été également conduit à la Fraternité. Il s'agit du coureur Gabriel Figuet, 26 ans, cordonnier à Romain, près de Valence, département de la Drôme, et qui, malgré sa blessure, est parvenu à se classer sixième. Le brave garçon déclare qu'il fit partie pendant tout le trajet du peloton de tête. A 30 kilomètres de Roubaix, avec Baumler et Guénot, classés 1er et 2e, il prit l'avance, lorsque parvenu dans le quartier du Sartel, sa machine ayant buté contre un trottoir qu'il voulait escalader, la roue s'échappa et la fourche se tordit. Mais Figuet put faire une réparation provisoire et rapide et repartit sur la même bicyclette sans avoir été rattrapé par le coureur suivant. Avant pénétré 3e sur la piste, il accomplissait le dernier tour d'honneur, quand sa fourche tordue se rompit complètement. Le coureur tomba alors sur le côté gauche et se brisa l'épaule. Ajoutons que Figuet repartit en courant à pied cette fois, malgré ses souffrances, et tenant sa machine à la main ; les trois coureurs suivant le dépassèrent alors, et il se classa 6e, à quelques secondes d'intervalle. M. le docteur Leplat, de Wattrelos, M. le docteur Paul Butruille, qui lui ont donné des soins, l'ont fait admettre à l'hôpital, d'où après un séjour de quelques jours, le coureur, non guéri, pourra, par le chemin de fer, franchir les 850 kilomètres qui le séparent de sa famille.

UN GRAVE ACCIDENT DE TRAMWAY EVITE. — Lundi, vers 11 heures et quart de l'après-midi, le tramway 843-2, venant de Lille, arrivait au boulevard Gambetta, lorsque vis-à-vis de la fontaine des Trois-Grâces, le wattman vit un homme se diriger vers la voie ferrée à peu de distance. Il actionna son timbre, poussa des cris et serra ses freins. Le passant put franchir la voie, mais le fardeau qu'il portait, une machine à lessiver, fut accroché par l'avant du tramway, brisa une vitre, et son propriétaire projeté sur la chaussée. Un pied de la victime s'engagea alors sous le chasse-corps, mais le wattman put arrêter avant qu'il ne fût atteint par la roue. Dans sa chute, le passant s'est déchiré la lèvre supérieure et fait des plaies contuses sans gravité aux genoux et aux mains ; ses vêtements ont été également endommagés. Après avoir reçu des soins dans un estaminet voisin, le blessé, M. Pierre Jacob, 68 ans, a pu regagner son domicile rue Carnot, 236, à Wattrelos.

UN ROUBAISIEN ARRETE A LOON-PLACE POUR CAMBRIOLAGE. — Des douaniers de faction au lieu dit le « Clippon », à Loon-Plage, ont aperçu, dimanche, un individu qui pénétrait dans le Casino en faisant jouer une des fenêtres-guillotines de la buanderie. Le Casino de Loon étant meublé, mais non exploité pour le moment, cette manœuvre parut suspecte aux préposés qui attendirent un moment et suivirent ensuite l'intrus. Celui-ci avait déjà, au moyen d'une tige de fer, fait sauter la serrure de la porte de cette dépendance et était entré, en se servant d'une fausse clef, dans les salles mêmes du Casino.

L'individu, aussitôt arrêté, déclara qu'il s'était rendu dans la buanderie pour s'y laver les mains et qu'il poursuivait ses investigations pour y trouver un morceau de savon.

Le cambrioleur fut remis aux gendarmes de Gravelines, qui l'amènèrent à Dunkerque.

C'est un tailleur d'habits, Elie Duvillers, 34 ans, né à Wattrelos, et demeurant à Roubaix. Il cherchait du travail d